



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 27 janvier 2012

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Délégation Régionale Picardie

Le Délégué

à

Nos réf. : 185 /DR/PIC/CGQ  
Vos réf. : courrier du 19/01/2012  
Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU  
Cedric.collardeau@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 44 11 49 02 - Fax : 03 44 11 49 08

Direction départementale des territoires  
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de  
l'énergie

40, rue Jean Racine  
BP317  
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Porter à Connaissance – Elaboration du PLU de Mont-l'Évêque

J'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Mont l'Évêque n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Néanmoins, je rappelle au conseil municipal que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 60 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Le Délégué Picardie  
Pascal Bazer-Bachi

Ressources, territoires, transports, énergie  
Environnement  
Prévention des risques, infrastructures

Présent  
pour  
l'avenir

Délégation Régionale Picardie  
Aéroport de Beauvais  
60000 Beauvais Tillé

